

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°81-2022-441

PUBLIÉ LE 8 DÉCEMBRE 2022

Sommaire

Préfecture du Tarn / Secrétariat Général

81-2022-12-05-00003 - Décision DIR-2022-12-01 du Centre hospitalier de
Lavaur (3 pages)

Page 3

Préfecture du Tarn

81-2022-12-05-00003

Décision DIR-2022-12-01 du Centre hospitalier de
Lavaur



Le Directeur Général,

DECISION
DIR-2022-12-01

Objet : Délégation de signature accordée à Madame Sylvie CHANTIN.

- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Hospitalière,
- Vu le code de la santé publique et notamment les articles L. 6143-7 et D. 6143-33 à D. 6143-35,
- Vu le décret du Président de la République du 7 janvier 2022 portant nomination de **Monsieur Jean-François LEFEBVRE** en qualité de Directeur Général du Centre Hospitalier Universitaire de Toulouse,
- Vu le procès-verbal du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de la région Occitanie du 1er février 2022 portant installation de **Monsieur Jean-François LEFEBVRE** en qualité de Directeur Général du Centre Hospitalier Universitaire de Toulouse et Directeur du Centre Hospitalier de Lavaur, en direction commune, à compter du 1er février 2022,
- VU la décision nommant **Madame Sylvie CHANTIN** Attachée d'Administration Hospitalière en date du 1^{er} décembre 2000,
- VU la mise à disposition par convention auprès du GCS ASO, de la Directrice Adjointe des Affaires Financières, du Contrôle de Gestion, des Admissions en date du 12 octobre 2020,
- VU la décision DIR 2020-11-05 en date du 27 novembre 2020, nommant Madame Sylvie CHANTIN responsable des Affaires Financières, du Contrôle de Gestion et des Admissions par intérim et la délégation de signature accordée,
- VU la prise de gardes administratives à compter du mois de décembre 2022 pour Madame Sylvie CHANTIN,

DECIDE

Article 1 :

De donner une **délégation de signature permanente** à **Madame Sylvie CHANTIN** Attachée d'Administration Hospitalière pour les actes ou natures d'actes suivants :

- **Bons de commandes et attestations de service fait pour les comptes ou opérations suivants :**
 - C/66
- **Emprunts :**
 - Tous contrats d'emprunts et tout acte lié à l'exécution des emprunts.
- **Actes liés aux fonctions d'ordonnateur :**
 - Signature des bordereaux de titres de recette,
 - Annulation de titre,
 - Décision de budget exécutoire et de virements de crédits,

- Etats de poursuite,
 - Certificat de paiement (hors mandat),
 - Tout acte lié aux régies,
 - Tout acte ou signature de documents relatifs à la déclaration de TVA.
- **Actes liés aux admissions :**
 - Toutes décisions concernant les patients admis en soins psychiatriques sous contrainte,
 - Bordereaux d'envoi aux autorités prévues par la loi de tous documents médico-légaux des malades hospitalisés sous contrainte,
 - Saisine du juge des libertés et de la détention,
 - Permission de sortie des malades hospitalisés librement,
 - Autorisation de sortie de courte durée (- de 12h) et accompagnée des malades en SPDT, SPDTU, SPPI,
 - Autorisation de sortie de courte durée (- de 12 h et - de 48 h) des malades en SPDT, SPDTU, SPPI,
 - Autorisation de transport de corps.

Article 2 :

De donner à **Madame Sylvie CHANTIN** une délégation de signature à titre de **deuxième suppléant** en cas d'absence ou d'empêchement du titulaire et du premier suppléant pour les actes ou nature d'actes suivants.

- **Actes liés aux admissions :**
 - Décision d'admission des malades en hospitalisation libre,
 - Registres d'état-civil,
 - Bulletin de situation, certificat de vie,
 - Certificat de présence (Long Séjour, MAPAD, etc.).

Article 3 :

De donner une **délégation de signature les nuits, week-ends ou jours fériés** en tant que Directeur de garde à **Sylvie CHANTIN**, pour les actes ou natures d'actes suivants :

- **Actes liés aux admissions suivants :**
 - Toutes décisions concernant les patients admis en soins psychiatriques sous contrainte
 - Bordereaux d'envoi aux autorités prévues par la loi de tous documents médico-légaux des patients admis en soins psychiatriques sous contrainte
 - Permission de sortie des malades hospitalisés librement
 - Autorisations de sortie de courte durée accompagnées, n'excédant pas douze heures, pour les malades en SPDT, SPDU, SPPI,
 - Autorisations de sortie de courte durée, (- de 12 heures et - de 48 heures), des malades en SPDT, SPDU, SPPI,
 - Certificat de présence (Long Séjour, EHPAD, etc.)
 - Autorisation de transport de corps.
- **Actes liés aux fonctions de gestion des Ressources Humaines :**
 - Ordre de mission
- Tous actes nécessaires à la gestion des malades,
- Tous actes nécessaires à la continuité du service public ou au respect de principe de continuité des soins,
- Tous actes conservatoires nécessaires à la sauvegarde des personnes et des biens et au maintien en fonctionnement des installations de l'établissement,
- Les dépôts de plainte auprès des autorités de police et de justice.

Article 4 :

Ces délégations sont assorties de l'obligation pour le titulaire :

- De rendre compte au Directeur des opérations effectuées.

Article 5 :

La présente décision portant délégation de signature sera transmise au Receveur des Finances.

La présente décision prend effet à compter de sa publication la rendant consultable et sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture

Lavaur, le 5 décembre 2022

Le Directeur Général,


Jean-François LEFEBVRE

Le Directeur Général
Jean-François LEFEBVRE